

**COMMUNE DE
CREULLY SUR
SEULLES****Département du
Calvados****Nombre de Conseillers :**

Elus : 23
Présents : 19
Absents : 03
Procurations : 01
Votants : 20

Date de Convocation :
10/12/2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre, à 19 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de St Gabriel Brécy à Creully sur Seules, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune de Creully sur Seules.

Présents : BARETTE Patrick, BAUCHET Christophe, COUZIN Alain, DUCLOS Antoinette, DUCROCQ Pascale, FERAL Pierre, GARIAN Gérard, GIOVANNINI Danilo, LE GUERN Christine, LEROY Thierry, MAUDUIT Cyrille, OMONT Katia, OZENNE Thierry, PICARD Yolande, RAGUENEAU Japonica, SARTORIO Virginie, SIRISER Geneviève, TESSIER Fabien, VERLAGUET Yolande.

Procurations : CHESNEL Florence à Thierry LEROY

Absents excusés : Franck DUROCHER, Olivier GEHAN et Yves JULIEN

Secrétaire de séance : Virginie SARTORIO

OBJET :**Modification n°2 P.L.U.**

Approbation de la délibération de la communauté de communes Seules Terre et Mer n° DEL2021_094 du 23/09/2021 et de l'arrêté n° ART2021_617 prescrivant l'enquête publique

Vu la délibération n° 2021.008 du 11 février 2021 de la Commune de Creully sur Seules sollicitant la Communauté de Communes compétente pour engager la modification du PLU approuvée à 19 POUR et 2 CONTRE ;

Vu la délibération motivée n° DEL2021_094 du 23 septembre 2021 de la communauté de communes Seules Terre et Mer relative à l'engagement de de procédure de modification du PLU n° 2 approuvée à l'unanimité ;

Vu l'arrêté n° ART2021_617 du 14 décembre 2021 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n° 2 du PLU ;

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE la délibération de la communauté de communes annexée à la présente délibération ;
- APPROUVE l'arrêté de la communauté de communes annexé à la présente délibération ;
- CHARGE le Maire de toutes formalités que viendrait à réclamer la communauté de Communes Seules Terre et Mer ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération ;

Pour : 20**Contre : 0****Abstention : 0**

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Creully-sur-Seules, le 17 décembre 2021

Le Maire, Thierry OZENNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200065118-20211216-2021089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021

Affichage : 20/12/2021